



DOJO PINS JUSTARET - VILLATE

<https://dojopjustaretvillate.ffjudo.com>



Reprise des cours de JUDO

Le mardi 03 septembre 2024

INSCRIPTIONS :

- FORUM des ASSOCIATIONS Samedi 31 Août 2024 de 13h30 à 18h à la Salle Polyvalente de Pins-Justaret
- Permanences au Dojo
Mardi 03 septembre de 18h10 à 20h15
Vendredi 06 septembre de 18h10 à 20h15
Mardi 10 septembre de 18h10 à 20h15
Vendredi 13 septembre de 18h10 à 20h15
Mardi 17 septembre de 18h10 à 20h15
Vendredi 20 septembre de 18h10 à 20h15

HORAIRES DES COURS : (sous réserve de réorganisation)

!!!! CHANGEMENT
d'HORAIRE le
MERCREDI

⇒ BABY POUSSINS	2019-2020	Mercredi	16 h 45 - 17 h 45
		Vendredi	18 h 10 - 19 h 00
⇒ MINI POUSSINS	2017-2018	Mercredi	17 h 45 - 18 h 45
		Vendredi	19 h 00 - 20 h 00
⇒ POUSSINS	2015-2016	Mardi	18 h 10 - 19 h 10
		Jeudi	18 h 10 - 19 h 10
⇒ BENJAMINS & MINIMES	2013-2014 2011-2012	Mardi	19 h 10 - 20 h 10
		Jeudi	19 h 10 - 20 h 10
⇒ CADETS JUNIORS SENIORS 2010 ET AVANT		Mardi	20 h 10 - 21 h 30
		Vendredi	20 h 10 - 21 h 30

Les cours sont assurés par
notre Professeur Principal
BENJAMIN HALLOPE
(sauf les cours du mercredi)
Et **PATRICK ACHOUIANTZ**
(pour les cours du mercredi)

Contact:

contact@dojopjustaretvillate.org

Benjamin HALLOPE au 06 42 14 50 14

Philippe CABANE au 06 63 80 74 27



DOJO PINS-JUSTARET / VILLATE

Mairie

Place du Château

31860 PINS-JUSTARET

Email: contact@dojopjustaretvillate.org

Site: <https://dojopjustaretvillate.ffjudo.com>

MODALITES D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

Pour une inscription aux cours de judo, 4 possibilités vous sont offertes, soit :

- Télécharger le dossier sur le site du dojo Pins-Justaret Villate
- Retirer ou déposer le dossier complet lors du forum des associations qui aura lieu à la Salle Polyvalente de Pins-Justaret le Samedi 31 Août 2024 de 13h30 à 18h
- Se présenter lors des permanences au Dojo
 - Mardi 03 Septembre de 18h10 à 20h15
 - Vendredi 06 Septembre de 18h10 à 20h15
 - Mardi 10 Septembre de 18h10 à 20h15
 - Vendredi 13 Septembre de 18h10 à 20h15
 - Mardi 17 Septembre de 18h10 à 20h15
 - Vendredi 20 Septembre de 18h10 à 20h15
- Pour les cotisations annuelles, s'inscrire en dématérialisé sur le site <https://www.helloasso.com/associations/dojo-pins-justaret-villate/adhesions/inscription-2024-2025>

POUR POUVOIR BENEFCIER DES COURS DE JUDO
LES DOSSIERS RETOURNÉS DEVRONT ÊTRE **IMPERATIVEMENT COMPLETS**



A SAVOIR :

- Chèques vacances, coupons sport et Pass'Sport acceptés.
- Pour les mineurs : attestation de réponse au questionnaire de santé.
- Pour les majeurs : Certificat Médical à jour mentionnant obligatoirement « apte à la pratique du judo en compétition » ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé si le certificat médical initial a moins de trois ans.
- Fiche d'inscription complétée et signée en indiquant bien le N° de Police d'assurance Responsabilité Civile et **joindre une copie de l'attestation d'assurance.**
- Règlement intérieur signé
- Cotisations réglées en totalité (suivant les modalités mentionnées)
- Licence FFJDA acquittée.

**UNE SEULE PIECE MANQUANT AU DOSSIER D'INSCRIPTION
ENTRAINERA UN REFUS CATÉGORIQUE ET SANS APPEL AU COURS DE JUDO**

Pour les nouveaux, l'attestation de réponse au questionnaire de santé (mineurs) ou le certificat médical mentionnant l'autorisation de la pratique du judo (majeurs) est exigé avant les 2 semaines d'essai offerts par le club.

DOJO PINS JUSTARET - VILLATE - SAISON 2024-2025



Tarifs de base :

Licence : 41 Euros

Adhésion au Club : 28 Euros

Cotisations trimestrielles : 1 inscrit = 59 Euros ; 2 inscrits = 54 Euros ; 3 inscrits = 49 Euros ; 4 inscrits = 44 Euros

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du DOJO PINS-JUSTARET VILLATE

Règlement à l'année :

	Licence	Adhésion + Cotisation
1 judoka	1 chèque de : 41 Euros	1 chèque de : 205 Euros
2 judokas	1 chèque de : 82 Euros	1 chèque de : 380 Euros
3 judokas	1 chèque de : 123 Euros	1 chèque de : 525 Euros
4 judokas	1 chèque de : 164 Euros	1 chèque de : 640 Euros

Ceintures noires :

Licence + adhésion + cotisation annuelle réduite : 159 Euros

Règlement au trimestre :

	Licence	Adhésion + Cotisation	
1 judoka	1 chèque de : 41 Euros	1 chèque de : 87 Euros	2 chèques de : 59 Euros
2 judokas	1 chèque de : 82 Euros	1 chèque de : 164 Euros	2 chèques de : 108 Euros
3 judokas	1 chèque de : 123 Euros	1 chèque de : 231 Euros	2 chèques de : 147 Euros
4 judokas	1 chèque de : 164 Euros	1 chèque de : 288 Euros	2 chèques de : 176 Euros

les chèques seront encaissés :
fin octobre, fin janvier,
fin avril

Règlement au mois :

	Licence	Adhésion + cotisation	
1 judoka	1 chèque de : 41 Euros	1 chèque de : 45 Euros	8 chèques de : 20 Euros
2 judokas	1 chèque de : 82 Euros	1 chèque de : 76 Euros	8 chèques de : 38 Euros
3 judokas	1 chèque de : 123 Euros	1 chèque de : 125 Euros	8 chèques de : 50 Euros
4 judokas	1 chèque de : 164 Euros	1 chèque de : 160 Euros	8 chèques de : 60 Euros

les chèques sont encaissés à la
fin de chaque mois

QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

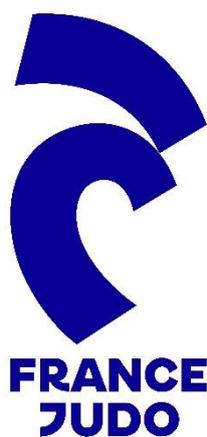
Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE MEDICAL**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des
rubriques.*

Date et signature du sportif.

N° de TELEPHONE :